

IMAGERIE PAR RESONANCE MAGNETIQUE DES SOURCES

25 avenue des Sources

69009 LYON

Tel : 04.78.66.20.66

DEVIS IRM CARDIAQUE A SIGNER

Conformément à l'arrêté du 2 Octobre 2008 fixant le seuil prévu à l'Article L 1111-3 du Code de la Santé Publique, nous vous informons du coût d'un examen IRM :

Votre acte d'IRM se divise en 2 facturations : Les honoraires et le Forfait technique

1. Les Honoraires du médecin radiologue (conventionné secteur 2 - adhérent à l'OPTAM)

Le tarif de l'acte fixé par la Convention Nationale organisant les rapports entre les médecins libéraux et l'Assurance Maladie et ses annexes approuvées par arrêté et les majorations éventuelles prévues par la Convention, est fixé à une valeur maximale de : **69.00 €.**

+ Le dépassement d'honoraires est fixé à : 65.00 €.

Le montant total que vous aurez donc à régler pour les honoraires sera au maximum de 134.00 € soit 85.70 € avec le tiers payant sur la part sécurité sociale.

2. Le Forfait Technique de la machine IRM :

Si vous présentez une carte vitale à jour (ou l'attestation), le forfait technique sera facturé directement à votre caisse d'assurance maladie : vous n'aurez pas à le régler.

Dans le cas contraire, la valeur maximale du Forfait Technique que vous aurez à régler sera de 158.21€.

Fait à Lyon, le

Signature du patient

Précédée de la mention « lu et approuvé »

M/ Mme /Mlle.....